



URAF CENTRE

OBSERVATOIRE DES FAMILLES
DE LA REGION CENTRE
ENQUETE 2007 - 2008

La vie en couple : modes d'union

UDAF du CHER
UDAF de l'EURE ET LOIR
UDAF de l'INDRE
UDAF d'INDRE ET LOIRE
UDAF du LOIR ET CHER

Afin de donner les moyens à l'Institution familiale de produire des données familiales, de les analyser au niveau départemental puis régional, d'étayer ses réflexions et d'argumenter ses prises de positions, l'URAF Centre et les UDAF de la Région ont créé en 2002 un **observatoire des familles**.

Depuis le milieu des années 1960, la famille a subi une grande mutation : baisse du nombre de mariages, croissance de l'union libre, augmentation des divorces, développement des familles monoparentales et des familles recomposées ; la famille traditionnelle a laissé place à un paysage familial complexe.

Ces dernières années ont vu la mise en place de nombreuses réformes législatives concernant le droit de la famille. Certains domaines font encore l'objet de débat : mariage homosexuel, homoparentalité...

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'enquête réalisée en 2007. Il nous a paru nécessaire de consulter les familles pour connaître précisément leurs ressentis dans ce domaine.

Cette enquête tente de cerner les opinions des familles en terme d'évolution éventuelle des droits associés aux couples selon leur mode d'union.

Elle tente de répondre aux deux questions suivantes :

Quelle est la représentation sociale de chaque mode d'union : mariage, PACS, union libre ?

Quelles évolutions du droit en relation avec les différents modes d'union (droits, devoirs, libertés, risques en cas de rupture, risque en cas de veuvage,...) seraient souhaitables du point de vue des familles ?

L'enquête a porté sur cinq départements de la Région Centre : Cher, Eure et Loir, Indre, Indre et Loire, Loir et Cher. Sur 13648 questionnaires envoyés provenant d'un échantillon aléatoire, 1408 retours exploitables ont été étudiés.

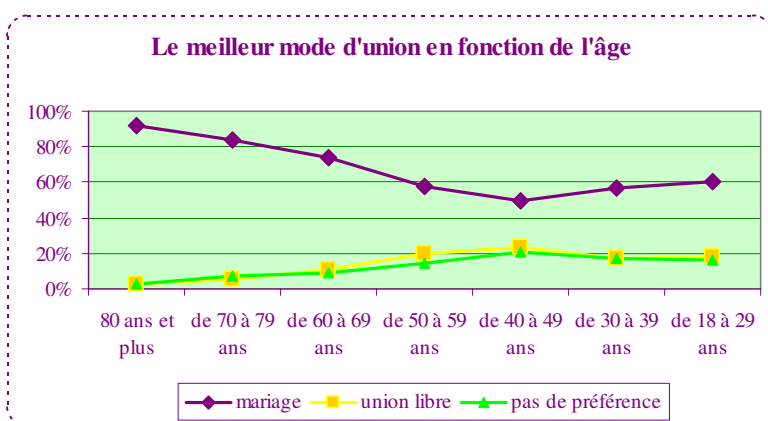
Les réponses aux questionnaires ont été saisies par chaque UDAF, les données regroupées au niveau régional. L'analyse a été faite par Elisabeth PAPOT, chargée de mission Observatoire et Joël TERRIER, Administrateur de l'UDAF d'Indre et Loire et de l'URAF-Centre, tous deux psychologues.

REPRESENTATIONS DES DIFFERENTS MODES D'UNION

En fonction des personnes interrogées

Le mariage à 64% est le mode d'union qui correspond le mieux aux personnes interrogées avec une proportion de 79% pour les couples mariés, mais de seulement 36% pour les couples en union libre. Les couples pacés ne sont que 35 dans l'étude, quantité trop faible pour une analyse fiable. La présence d'enfants dans le foyer ou la durée de l'union ont une influence sur le choix mariage, mais influence beaucoup plus faible que la variable âge de la personne répondant.

On ne constate pas de différence selon que le milieu soit rural ou urbain.



L'enquête complète se trouve sur le site de l'UNAF (www.unaf.fr)

En fonction des critères sociaux et relationnels

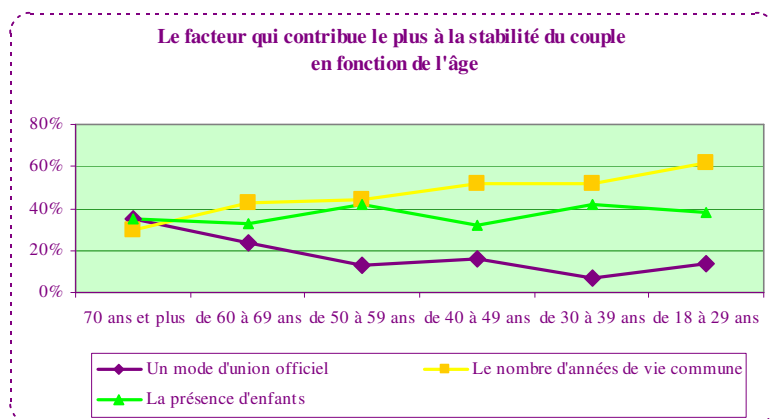
	le mariage	le PACS	l'union libre	pas de différence
Un cadre favorable pour les enfants	71%	2%	3%	22%
Un engagement envers son conjoint	66%	5%	5%	20%
Une reconnaissance du couple auprès de la famille	60%	2%	4%	28%
Une étape préalable pour fonder une famille	54%	4%	18%	19%
Une reconnaissance du couple par la société	53%	6%	4%	26%
Une sécurité financière	53%	4%	5%	28%
Un engagement envers la société	45%	6%	3%	30%
Une relation d'amour entre deux individus	43%	1%	18%	34%
Une garantie de durée	37%	1%	4%	49%
Une garantie de fidélité	35%	1%	5%	51%
Une préservation de la liberté vis à vis du conjoint	19%	3%	39%	29%
Une préservation de la liberté vis à vis de la société	18%	4%	28%	34%

Il faut noter des différences importantes selon le mode d'union (cf étude complète.)

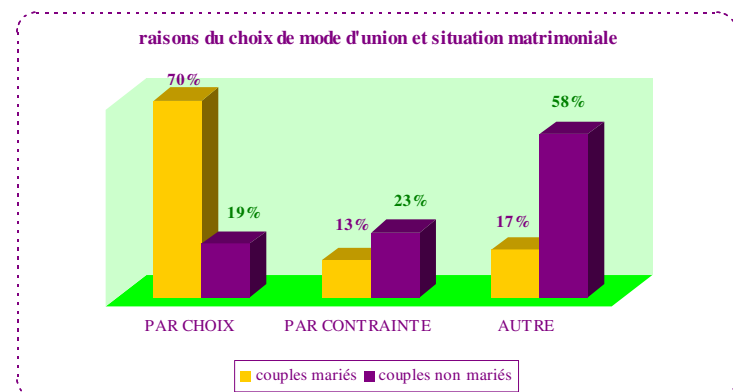
En fonction de l'officialisation du mode de conjugalité

Un mode d'union officiel est signe d'un engagement plus fort du conjoint pour les couples mariés (74%) et il augmente en pourcentage avec l'âge.

Le mode d'union n'est pas le facteur principal pour la stabilité du couple. C'est le nombre d'années de vie commune et la présence d'enfants qui y contribuent le plus.



Les raisons du choix du mode d'union



Les couples mariés se marient beaucoup plus par choix que la moyenne des personnes interrogées : 70 % au lieu de 58%. Les couples non mariés : pour 23% c'est par contrainte, pour 58 % la réponse est AUTRE (la question ne n'est pas posée). L'interprétation de ce type de réponse est difficile : cela peut vouloir dire que le choix était évident ou au contraire qu'il n'avait pas d'intérêt.

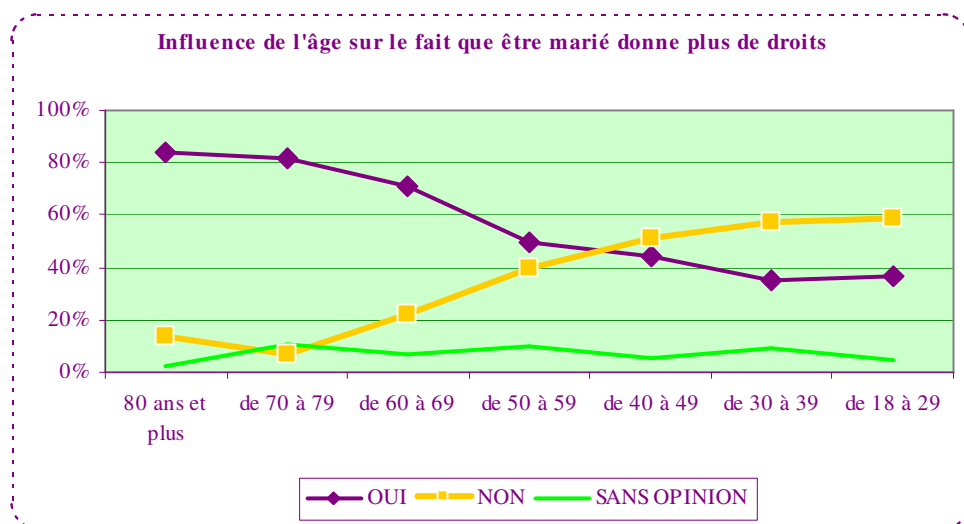
AVIS SUR LES DROITS DES COUPLES SELON LE MODE D'UNION ET SUR LES EVOLUTIONS ENVISAGEABLES

La moitié des personnes interrogées pensent être bien informées mais les résultats de l'enquête montrent que cette croyance est en partie erronée.

Pour les droits concernant le conjoint : la transmission des biens, le droit à la retraite, la protection en cas de rupture, les personnes pensent en grande majorité et avec juste raison que le mariage est le meilleur mode d'union. Pour les droits concernant les enfants : la filiation (14%), leur protection en cas de rupture (19%), la transmission des biens (19%), seulement un petit nombre sait qu'il n'y a pas de différence selon les différents modes d'union. Seulement 8% savent qu'il n'y a plus de différence entre les couples mariés ou pacsés en ce qui concerne l'impôt sur le revenu.

Evolution du droit de la famille

Les avis sont très partagés sur l'égalité des droits selon le mode d'union. 53% de l'échantillon estiment qu'il est justifié que les couples mariés aient plus de droits que les couples non mariés.



Cette opinion varie selon le mode d'union et l'âge. 64% des mariés estiment que cette différence est justifiée, 70% des couples en union libre sont opposés à cette différence.

L'âge est une variable très significative : plus les personnes sont âgées, plus elles estiment que les différences sont justifiées.

Déclaration fiscale commune pour les couples en union libre : les avis sont très partagés.

C'est l'âge qui fait apparaître une différence d'opinion. Les plus jeunes sont pour une déclaration commune.

Prestation compensatoire pour les couples pacsés ou en union libre qui se séparent.

Une petite majorité serait favorable à une prestation compensatoire pour les couples pacsés séparés, cette opinion est prévalente chez les plus jeunes.

Les opinions sont beaucoup moins favorables pour les couples en union libre.

Transmission des biens pour les couples pacsés ou en union libre :

Une majorité (64%) est d'accord pour l'égalité des droits de transmission des biens que le couple soit marié ou pacsé.

Pour les couples en union libre, seulement 45% y sont favorables contre 36% défavorables.

Faut-il conserver les obligations liées au mariage ?

	OUI	NON	SANS OPINION
L'obligation de la prononciation du mariage devant un officier d'état civil	80%	12%	8%
La présomption de paternité	78%	13%	9%
L'obligation d'un acte juridique en cas de divorce	76%	15%	9%
La prestation compensatoire en cas de divorce	67%	23%	11%
L'obligation de fidélité	67%	16%	17%
L'obligation d'être des conjoints de sexe différent	54%	31%	14%
L'obligation de solidarité envers les parents du conjoint	47%	35%	18%

Faut-il imposer des obligations aux couples non mariés pour obtenir plus de droits ?

62 % sont d'accord.

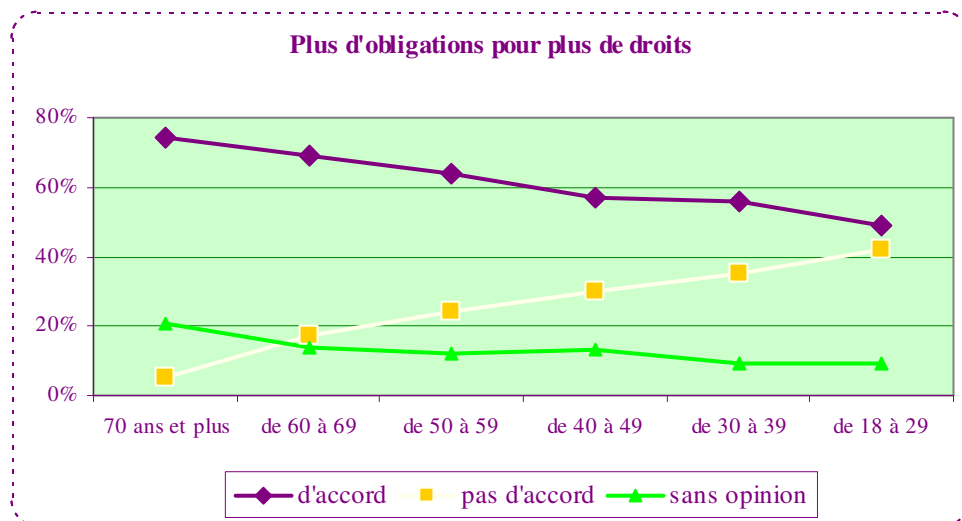
24 % ne sont pas d'accord

70% des couples mariés
42% des couples non mariés

16% des couples mariés
49% des couples non mariés

13 % sont sans opinion

En fonction de l'âge



Cette fois encore, l'âge est une variable importante. Les plus jeunes ne sont que 49% à être d'accord avec le fait que plus de droits implique plus d'obligations.

L'enquête montre que cette évolution de la législation ne fait que traduire l'évolution des mentalités. Bien évidemment elle est beaucoup plus marquée quand on interroge des personnes plus jeunes. On perçoit très bien une inflexion très forte aux alentours de 60 ans. Au-dessus de cet âge il y a évolution certes, mais beaucoup moins marquée que pour les moins de 50 ans. Nous pouvons mesurer ici l'influence des années 60/70 sur l'évolution des mentalités.

Quant à la deuxième question, notre étude montre que cette même inflexion des opinions se situe au même âge. La majorité des moins de 50 ans semble vouloir rapprocher les droits des différents modes d'union.